

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 30 juin 2023

Secrétariat général
Sous-direction de la statistique et des études
Service statistique ministériel de la justice

Périmètre et définitions

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique est celui de la France entière, à l'exclusion des collectivités et territoires d'Outre mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencielle**s. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) ou en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les statistiques trimestrielles sont publiées dans ce document sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois qui suit la fin du trimestre. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les données correspondant aux trimestres précédents des années N et N-1 sont susceptibles d'être révisées à chaque publication et sont dites semi-définitives (sd). Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétopolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées car les effectifs de ces mesures sont faibles, et elles ont été reportées dans la catégorie post-sentencielle car les personnes restent condamnées malgré l'ajournement de leurs mesures. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées en raison des faibles effectifs de la seconde mesure.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions mineures sur les séries, y compris aux périodes considérées comme définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétopolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétopolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites

Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures présentencielle

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire

Mesures post sentencielle

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentenciennes suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentenciennes suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentenciennes
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentenciennes suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 30 juin 2023

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (sd)	31/12/22 (sd)	31/03/23 (sd)	30/06/23 (p)
Femmes	11 626	11 382	11 353	11 744	11 981	11 996	12 066	12 497	12 838	12 867	12 599	12 821	12 709
Hommes	148 029	147 167	148 036	151 654	154 373	156 793	158 395	162 750	166 113	166 314	164 644	166 757	166 577
Total	159 655	158 549	159 389	163 398	166 354	168 789	170 461	175 247	178 951	179 181	177 243	179 578	179 286

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par tranche d'âge

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
18 à 19 ans	5 115	5 788	5 626	4 788
20 à 24 ans	27 929	28 338	29 494	28 531
25 à 29 ans	25 279	25 321	26 792	26 772
30 à 39 ans	46 330	47 848	51 040	51 432
40 à 49 ans	30 683	33 256	36 862	37 748
50 à 59 ans	16 777	17 739	20 020	20 498
60 ans et plus	7 515	8 038	9 087	9 484
Non renseigné	27	26	30	33
Total	159 655	166 354	178 951	179 286

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes (en années) suivies en milieu ouvert, par sexe

		30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Âge médian	Femmes	36,1	36,0	36,5	36,9
	Hommes	34,3	34,8	35,2	35,6
	Ensemble	34,4	34,8	35,3	35,7
Âge moyen	Femmes	37,6	37,5	37,8	38,1
	Hommes	36,4	36,6	37,0	37,3
	Ensemble	36,5	36,6	37,0	37,3

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : l'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Française	146 269	151 646	162 261	162 048
UE hors France	2 091	2 212	2 517	2 598
Reste de l'Europe	723	775	875	944
Afrique	7 344	8 164	9 139	9 365
Amérique	556	666	722	702
Asie et Océanie	1 149	1 221	1 480	1 536
Autres	1 523	1 670	1 957	2 093
Total	159 655	166 354	178 951	179 286

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : la catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	18 545	18 981	20 489	20 739
Bourgogne-Franche-Comté	8 177	8 404	8 828	9 107
Bretagne	7 318	7 617	7 876	7 696
Centre-Val de Loire	6 041	6 913	7 236	7 297
Corse	819	782	849	985
Grand Est	13 992	14 653	15 366	15 334
Guadeloupe	1 104	1 245	1 355	1 460
Guyane	854	890	738	742
Hauts-de-France	16 672	16 957	18 145	18 070
Île-de-France	24 018	24 944	27 241	27 570
La Réunion	2 375	2 452	2 744	2 906
Martinique	1 001	926	1 028	976
Mayotte	270	341	368	356
Normandie	9 154	8 857	9 373	9 134
Nouvelle-Aquitaine	14 328	15 209	16 780	16 298
Occitanie	14 430	15 648	17 343	17 761
Pays de la Loire	8 121	8 570	9 121	9 010
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 436	12 965	14 071	13 845
France entière	159 655	166 354	178 951	179 286

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 30 juin 2023 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian en années (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	20 739	35,5	7%	10%
Bourgogne-Franche-Comté	9 107	36,1	8%	6%
Bretagne	7 696	37,2	7%	5%
Centre-Val de Loire	7 297	35,3	7%	9%
Corse	985	39,6	7%	9%
Grand Est	15 334	36,4	8%	8%
Guadeloupe	1 460	36,2	6%	5%
Guyane	742	31,3	10%	23%
Hauts-de-France	18 070	35,8	7%	5%
Île-de-France	27 570	33,7	6%	20%
La Réunion	2 906	36,1	5%	1%
Martinique	976	36,2	6%	3%
Mayotte	356	30,9	3%	28%
Normandie	9 134	37,1	7%	4%
Nouvelle-Aquitaine	16 298	36,7	8%	7%
Occitanie	17 761	35,8	8%	9%
Pays de la Loire	9 010	35,7	7%	8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 845	35,8	7%	10%
France entière	179 286	35,7	7%	10%

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 30 juin 2023

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (sd)	31/12/22 (sd)	31/03/23 (sd)	30/06/23 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	8 442	8 918	9 576	10 073	10 368	10 420	10 256	10 832	11 241	11 398	11 392	12 172	12 460
Mesures post-sentencielles	163 135	161 450	162 266	167 221	171 121	174 370	176 905	182 341	185 972	185 641	183 164	184 784	183 711
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 626	7 622	7 612	7 728	7 824	7 852	7 942	7 937	7 988	7 963	7 914	7 956	7 989
Total	179 203	177 990	179 454	185 022	189 313	192 642	195 103	201 110	205 201	205 002	202 470	204 912	204 160

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle; en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
ARSE/ARSEM	342	464	546	652
Contrôle judiciaire	5 305	5 350	5 906	6 456
Stage (alternative)	1 163	2 322	2 929	3 379
Travail non rémunéré	1 632	2 232	1 860	1 973
Total	8 442	10 368	11 241	12 460

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Ajournement	58	38	38	22
Contrainte pénale	1 407	538	139	40
DDSE	215	1 416	1 428	1 270
Interdiction de séjour	1 864	2 302	2 245	2 403
Libération conditionnelle (AP)	6 304	4 304	3 927	3 399
LSC sous libération conditionnelle	1 093	457	532	931
SME	113 828	60 302	18 519	6 483
Sursis probatoire	4 733	71 169	130 276	144 017
Suspension (raison médicale)	183	153	144	136
Stage	476	1 949	2 624	2 353
Sursis-TIG	18 243	4 639	557	192
TIG	14 562	20 400	20 540	18 211
Obligation de TIG	169	3 454	5 003	4 254
Total	163 135	171 121	185 972	183 711

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve,

Ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
PSEM	25	35	32	34
Surveillance judiciaire	253	272	271	232
Suivi socio-judiciaire	7 348	7 517	7 685	7 723
Total	7 626	7 824	7 988	7 989

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Ajournement	8,7%	8,6%	17,9%	26,7%	24,1%	13,2%	NC	27,3%
ARSE/ARSEM	5,5%	4,8%	8,1%	9,0%	5,3%	6,7%	5,1%	3,7%
Contrôle judiciaire	9,3%	9,4%	9,1%	9,3%	8,8%	8,8%	8,6%	7,9%
Stage (alternative)	14,1%	14,4%	13,7%	12,6%	12,3%	10,7%	8,9%	8,7%
TNR	15,6%	15,8%	16,2%	13,6%	15,4%	12,6%	12,1%	14,0%
Contrainte pénale	6,5%	6,9%	7,7%	7,8%	6,4%	5,8%	5,8%	NC
DDSE	so	so	so	so	5,6%	6,2%	6,9%	7,4%
Interdiction de séjour	4,0%	2,9%	2,9%	4,0%	6,3%	6,2%	4,3%	4,6%
Libération conditionnelle (AP)	8,9%	9,0%	11,0%	11,0%	8,5%	11,0%	10,4%	9,4%
LSC sous libération conditionnelle	8,2%	8,4%	7,2%	7,8%	4,0%	7,7%	8,5%	5,0%
SME	7,1%	7,2%	7,1%	7,1%	6,7%	6,3%	4,7%	3,4%
Sursis probatoire	so	so	so	so	5,7%	6,8%	6,9%	6,9%
Suspension (raison médicale)	7,3%	8,0%	11,7%	8,4%	7,1%	6,5%	5,6%	4,4%
Stage	10,3%	10,6%	6,9%	6,4%	2,5%	6,2%	5,1%	5,1%
Sursis-TIG	6,9%	7,7%	7,7%	7,7%	7,8%	7,5%	3,4%	NC
TIG	10,0%	9,8%	10,4%	10,9%	9,7%	9,3%	9,8%	9,5%
Obligation de TIG	NC	NC	NC	NC	7,7%	7,4%	7,4%	7,6%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	2,6%	3,5%	2,8%	3,5%	3,2%	2,9%	2,6%	3,4%
Suivi socio-judiciaire	2,2%	2,2%	2,4%	2,3%	2,3%	2,4%	2,7%	2,6%
Ensemble	7,4%	7,5%	7,6%	7,6%	7,1%	7,0%	7,0%	6,9%

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : travail non rémunéré ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

PSEM : placement sous surveillance électronique mobile

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée

NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)

so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Ajournement	16,7%	5,0%	6,6%	NC	6,9%	0,0%	NC	NC
ARSE/ARSEM	13,6%	20,2%	19,0%	22,6%	17,8%	18,5%	18,3%	18,1%
Contrôle judiciaire	10,5%	11,4%	11,5%	12,5%	10,8%	11,7%	13,3%	12,8%
Stage (alternative)	4,5%	6,3%	6,2%	4,9%	6,4%	7,2%	9,0%	9,5%
TNR	5,9%	6,0%	7,0%	6,4%	5,1%	7,2%	6,8%	7,9%
Contrainte pénale	5,5%	6,4%	7,0%	7,9%	8,1%	7,1%	10,1%	NC
DDSE	so	so	so	so	4,7%	6,9%	5,3%	5,4%
Interdiction de séjour	19,4%	18,8%	20,4%	20,0%	21,0%	22,1%	22,3%	22,1%
Libération conditionnelle (AP)	10,6%	9,6%	9,8%	10,3%	10,6%	11,0%	11,7%	10,9%
LSC sous libération conditionnelle	8,2%	12,6%	12,7%	12,0%	12,4%	14,7%	12,8%	16,0%
SME	7,3%	7,6%	7,5%	7,7%	8,1%	8,7%	8,7%	8,6%
Sursis probatoire	so	so	so	so	7,0%	8,4%	9,0%	9,2%
Suspension (raison médicale)	16,6%	12,6%	8,6%	8,4%	7,7%	7,2%	9,0%	11,0%
Stage	4,1%	3,5%	2,0%	6,4%	11,3%	10,3%	12,7%	14,6%
Sursis-TIG	8,5%	8,7%	8,8%	8,9%	9,1%	8,6%	11,3%	12,0%
TIG	6,1%	6,7%	6,3%	6,2%	6,4%	8,0%	8,7%	9,4%
Obligation de TIG	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%	5,9%	5,9%	6,1%	6,2%
PSEM	NC	NC	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	NC
Surveillance judiciaire	4,4%	7,6%	5,2%	5,4%	5,5%	7,0%	6,6%	7,3%
Suivi socio-judiciaire	4,6%	4,9%	4,4%	4,7%	5,0%	5,1%	5,4%	5,3%
Ensemble	7,5%	7,8%	7,7%	7,9%	8,2%	8,6%	9,1%	9,4%

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : travail non rémunéré ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

PSEM : placement sous surveillance électronique mobile

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée

NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)

so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian (en années) des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	30/06/20	30/06/21	30/06/22 (sd)	30/06/23 (p)
Ajournement	38,6	40,0	41,7	39,6
ARSE/ARSEM	31,2	30,2	30,0	30,7
Contrôle judiciaire	31,7	32,1	32,2	32,7
Stage (alternative)	30,4	32,0	33,0	34,4
TNR	25,6	25,6	25,7	26,0
Contrainte pénale	37,6	38,4	37,8	39,1
DDSE	32,6	32,9	32,7	32,3
Interdiction de séjour	30,8	30,2	31,0	31,0
Libération conditionnelle (AP)	34,5	36,4	36,9	36,9
LSC sous libération conditionnelle	32,1	31,1	31,6	30,0
SME	35,0	35,3	34,4	33,7
Sursis probatoire	34,5	35,2	35,8	36,0
Suspension (raison médicale)	56,5	57,7	55,7	57,0
Stage	31,6	33,2	34,0	35,4
Sursis-TIG	30,8	30,8	28,2	27,6
TIG	25,2	26,8	27,1	27,8
Obligation de TIG	28,5	28,2	27,5	27,1
PSEM	54,9	52,9	54,6	54,8
Surveillance judiciaire	52,1	52,3	52,1	52,1
Suivi socio-judiciaire	47,2	47,4	47,7	47,8
Ensemble	34,0	34,3	34,7	35,1

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : travail non rémunéré ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

PSEM : placement sous surveillance électronique mobile

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée

so : sans objet

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Au 30 juin 2023

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (sd)	2023T2 (p)
Femmes	1 066	1 394	1 942	2 144	2 093	1 602	1 855	1 950	1 903	1 409	1 736	1 940	1 833
Hommes	14 967	17 966	22 998	24 047	23 706	19 047	21 941	22 437	21 765	17 080	20 658	22 564	21 463
Total	16 033	19 360	24 940	26 191	25 799	20 649	23 796	24 387	23 668	18 489	22 394	24 504	23 296

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (sd)	2023T2 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	1 731	2 067	2 721	2 884	2 922	2 141	2 618	2 569	2 577	1 908	2 557	2 851	2 597
Bourgogne-Franche-Comté	727	876	1 245	1 271	1 304	917	1 133	1 173	1 168	886	1 231	1 353	1 143
Bretagne	731	858	1 187	1 055	1 146	788	968	969	896	721	875	1 101	949
Centre-Val de Loire	526	724	938	1 233	1 128	901	979	921	884	730	941	934	933
Corse	98	100	131	132	133	94	134	121	126	135	142	124	119
Grand Est	1 293	1 770	2 245	2 264	2 074	1 846	2 135	1 939	1 909	1 503	1 874	2 104	1 961
Guadeloupe	156	125	230	203	206	178	156	219	183	185	172	185	230
Guyane	118	163	117	147	116	99	154	116	121	121	142	159	149
Hauts-de-France	1 545	1 900	2 499	2 625	2 579	2 104	2 465	2 493	2 327	1 926	2 218	2 603	2 261
Île-de-France	2 544	3 073	3 623	4 026	4 183	3 510	3 772	3 803	3 742	3 106	3 460	3 663	3 635
La Réunion	238	362	394	351	433	301	373	343	456	423	391	339	450
Martinique	99	120	148	123	173	121	151	171	137	115	107	147	159
Mayotte	16	39	68	40	81	89	43	91	67	38	98	45	79
Normandie	837	960	1 308	1 249	1 171	1 079	1 114	1 294	1 212	964	1 009	1 209	1 174
Nouvelle-Aquitaine	1 469	1 732	2 397	2 528	2 284	1 815	2 321	2 311	2 259	1 615	2 084	2 247	2 009
Occitanie	1 404	1 936	2 347	2 524	2 554	2 018	2 253	2 445	2 410	1 799	2 287	2 285	2 270
Pays de la Loire	868	990	1 332	1 270	1 239	1 053	1 171	1 216	1 216	881	952	1 168	1 129
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 633	1 565	2 010	2 266	2 073	1 595	1 856	2 193	1 978	1 433	1 854	1 987	2 049
France entière	16 033	19 360	24 940	26 191	25 799	20 649	23 796	24 387	23 668	18 489	22 394	24 504	23 296

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (sd)	2023T2 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	1 525	2 305	2 818	2 784	2 886	2 328	2 745	3 004	3 174	2 491	3 013	3 366	3 247
Mesures post-sentencielles	21 678	25 026	32 150	34 600	34 411	27 971	31 601	32 379	31 185	24 283	29 023	32 164	30 302
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	423	440	492	542	540	446	504	468	519	460	445	511	503
Total	23 626	27 771	35 460	37 926	37 837	30 745	34 850	35 851	34 878	27 234	32 481	36 041	34 052

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle; en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (sd)	2023T2 (p)
ARSE/ARSEM	85	114	182	167	180	161	191	216	214	180	196	216	267
Contrôle judiciaire	826	890	969	985	1 191	1 048	1 092	1 183	1 266	1 155	1 113	1 256	1 233
Stage (alternative)	266	511	654	693	672	591	759	865	880	620	919	997	844
TNR	348	790	1 013	939	843	528	703	740	814	536	785	897	903
Total	1 525	2 305	2 818	2 784	2 886	2 328	2 745	3 004	3 174	2 491	3 013	3 366	3 247

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (sd)	2023T2 (p)
Ajournement	16	13	29	NC	NC	NC	17	NC	10	NC	13	NC	NC
Contrainte pénale	21	19	6	<5	<5	<5	0	<5	0	<5	0	<5	0
DDSE	232	444	662	848	889	739	756	846	800	599	727	771	662
Interdiction de séjour	231	326	313	368	332	254	283	268	296	240	333	324	338
Libération conditionnelle (AP)	2 943	1 290	1 334	1 307	1 324	1 318	1 409	1 213	1 283	1 170	1 174	1 172	1 139
LSC sous libération conditionnelle	1 313	379	383	381	374	379	368	403	455	406	390	1 242	925
SME	8 208	5 392	3 311	2 387	1 386	882	647	472	333	220	202	201	130
Sursis probatoire	4 837	12 313	19 205	21 332	22 347	18 757	21 728	22 871	22 002	17 428	20 806	22 808	21 745
Suspension (raison médicale)	43	13	24	21	28	33	27	20	27	18	21	25	22
Stage	171	236	362	655	706	424	581	509	523	354	426	450	409
Sursis-TIG	714	372	170	98	51	40	13	14	10	14	5	10	<5
TIG (Peine et obligation)	2 949	4 229	6 351	7 179	6 953	5 126	5 772	5 746	5 446	3 824	4 926	5 152	4 918
Total	21 678	25 026	32 150	34 600	34 411	27 971	31 601	32 379	31 185	24 283	29 023	32 164	30 302

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : obligation et peine de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (sd)	2023T1 (sd)	2023T2 (p)
Surveillance judiciaire	26	24	26	28	22	20	29	23	30	24	20	16	17
Suivi socio-judiciaire	397	416	466	514	518	426	475	445	489	436	425	495	486
Total	423	440	492	542	540	446	504	468	519	460	445	511	503

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2023T2(p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 560	396	126	647	3 729
Bourgogne-Franche-Comté	941	247	31	596	1 815
Bretagne	974	125	45	262	1 406
Centre-Val de Loire	896	143	35	310	1 384
Corse	108	19	17	8	152
Grand Est	1 731	407	66	629	2 833
Guadeloupe	207	64	11	55	337
Guyane	115	15	18	69	217
Hauts-de-France	2 292	501	51	531	3 375
Île-de-France	3 316	633	270	997	5 216
La Réunion	386	85	9	97	577
Martinique	126	33	13	35	207
Mayotte	45	18	8	32	103
Normandie	1 167	247	18	301	1 733
Nouvelle-Aquitaine	1 871	449	100	629	3 049
Occitanie	1 996	430	123	840	3 389
Pays de la Loire	1 146	178	28	312	1 664
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 868	252	170	576	2 866
France entière	21 745	4 242	1 139	6 926	34 052

Source : ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : la catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielles, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentencielles : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : peine de travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études (Me5) de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau de la donnée de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la SDSE.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendus par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendus par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la SDSE elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.